

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2009

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2012 (C.M.P.) - (n° 1406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

	2009	2010	2011	2012
Recettes fiscales nettes de l'État	252,4	271,0	280,9	295,4

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par rapport au texte adopté par le Sénat et repris par la commission mixte paritaire, le tableau proposé prend en compte l'impact du plan de relance, qui diminue les recettes fiscales en 2009 et les majore légèrement par la suite, ainsi que les résultats de l'exécution 2008, qui conduisent à revoir à la baisse le socle des recettes fiscales pour les années suivantes.